

RAPPORT ANNUEL **2017**



SOMMAIRE

L'exercice 2017 en bref	3
Avant-propos	4
Comptes annuels 2017	6
Annexe aux comptes annuels	10
Rapport de l'organe de révision	24
Organes	26

L'EXERCICE 2017 EN BREF

en KCHF	2017	2016
Total du bilan	1'121'562	1'153'480
Capitaux de prévoyance	1'017'605	1'049'162
Provisions techniques	17'918	32'158
Réserve de fluctuation de valeurs	39'686	15'698
Capital de fondation, fonds libres	14'249	15'530
Cotisations et apports ordinaires, autres cotisations et apports	73'057	89'732
Frais d'administration	3'873	5'749
Bénéfice avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	26'512	417
Entreprises membres	995	1'126
Assurés actifs	10'325	12'331
Bénéficiaires de rentes	2'465	2'470
dont autofinancés	482	1
Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2	105,2 %	102,9 %
Degré de couverture des groupes de produits principaux:		
REWOR INVEST	108,0%	N/A
COMPTE REWOR	101,5 %	N/A
Performance		
REWOR INVEST	9,40 %	N/A
Rémunération des capitaux d'épargne	1,00 %	1,25 %
<i>REWOR INVEST rémunération supplémentaire 2018 + 1,00 %</i>		
Intérêt technique	2,00 %	2,00 %

AVANT-PROPOS

RÉPONSES EFFICACES AUX DÉFIS DE L'AVENIR: FIABILITÉ, STABILITÉ, TRANSPARENCE

Chère lectrice,
Cher lecteur

Pour REVOR Fondation collective, 2017 a été une année réussie et riche en événements. Du point de vue politique, la votation populaire « Prévoyance vieillesse 2020 » nous a particulièrement occupés et marqués. Cette orientation politique a donné raison à notre stratégie. En effet, elle a eu pour conséquence que pratiquement toutes les caisses enveloppantes ont réduit leurs taux de conversion et devront continuer à le faire. La nouvelle révision LPP prévue sera un processus complexe et long.

Notre nouveau produit REVOR INVEST a pu être introduit et placé sur le marché avec un extraordinaire succès. L'année de placement 2017 a été marquée par des rendements d'actions nettement positifs, notamment les rendements des actions suisses de petite et moyenne capitalisation (SPI Extra) ainsi que des actions «Marchés émergents». Conformément à l'évolution du marché, REVOR INVEST a enregistré des rendements nettement positifs: en 2017, le portefeuille de titres a présenté un rendement absolu de + 9,40 %. Nos deux gérants de fortune sont ainsi parvenus à dépasser le benchmark.

En raison du résultat annuel 2017 réjouissant, nous pouvons rémunérer le capital vieillesse dans REVOR INVEST avec hauteur de un pour cent supplémentaire. Le reste des rendements réalisés en 2017 a été investi dans la stabilité financière et les réserves de fluctuation de valeurs. Nos assurés dans REVOR INVEST profitent ainsi activement, après la première année de placement déjà, de rendements plus élevés et d'une plus grande capacité de risque. Grâce à des rendements extrêmement réjouissants, REVOR Fondation collective a réalisé un bon résultat total et a pu augmenter le degré de couverture de 2,9 %. Le degré de couverture dans REVOR INVEST s'élève pour la première année à 108 %.

Fiabilité, stabilité et transparence sont des valeurs décisives dans le système de la prévoyance professionnelle et sont aussi notre objectif. REVOR Fondation collective veut ainsi accroître encore la confiance. Avec des adaptations prospectives, nous veillons à rester fiables, tout comme le système. Le maintien de la stabilité de REVOR Fondation collective est notre but principal. Nous sommes ainsi certains de toujours répondre correctement aux défis du futur.

Nous restons donc en tout temps à vos côtés en tant que partenaire digne de confiance.

Meilleures salutations

REVOR Fondation collective



Carl von Heeren
Président conseil de fondation



Georg Dubach
Gérant

COMPTES ANNUELS 2017

BILAN

en KCHF	2017	2016
ACTIFS		
Placements	1'120'898	1'152'694
Liquidités et placements sur le marché monétaire	794'833	1'111'327
Obligations	1'631	709
Placements chez l'employeur	1'796	1'416
Titres	322'638	39'242
Compte de régularisation actif	664	786
Total actifs	1'121'562	1'153'480
PASSIFS		
Dettes	3'667	4'974
Prestations de libre passage et rentes	3'206	4'218
Banques / Assurances	2	5
Autres dettes	459	751
Compte de régularisation passif	12'359	11'517
Réserve de contributions de l'employeur	16'078	24'441
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'035'523	1'081'320
Capital de prévoyance assurés actifs	881'780	1'049'024
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	135'825	138
Provisions techniques	17'918	32'158
Réserve de fluctuation de valeurs	39'686	15'698
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)	14'249	15'530
Fonds libres institutions de prévoyance	14'249	15'530
Découverts institutions de prévoyance	0	0
Fonds libres (+) / découvert (-) fondation collective	0	0
Situation en début de période	0	0
Excédent des produits (+) / Excédent des charges	0	0
Total passifs	1'121'562	1'153'480

COMPTE D'EXPLOITATION

en KCHF	2017	2016
Cotisations et apports ordinaires et autres	73'057	89'732
Cotisations des salariés	31'267	38'848
Contributions de l'employeur	35'264	43'360
Prélèvements sur la RCE pour le financement des contributions	-2'180	-3'532
Apports uniques et rachats	5'990	6'722
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	2'046	3'650
Subsides du fonds de garantie	670	684
Prestations d'entrée	78'756	75'616
Apports de libre passage	78'434	74'124
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	99	791
Fonds libres	99	791
Remboursements de versements anticipés EPL / divorce	223	701
Entrées de fonds venant de cotisations et de prestations d'entrée	151'813	165'348
Prestations réglementaires	-45'662	-49'810
Rentes de vieillesse	-20'228	-21'095
Rentes de survivants	-3'807	-2'183
Rentes d'invalidité	-4'332	-4'692
Autres prestations réglementaires	1	-44
Prestations en capital à la retraite	-16'690	-19'577
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-606	-2'219
Prestations de sortie	-276'431	-188'396
Prestations de libre passage en cas de sortie	-262'366	-178'520
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie	-10'950	-6'718
Versements anticipés EPL / divorce	-3'115	-3'158
Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés	-322'093	-238'206

en KCHF	2017	2016
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	57'386	76'560
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assurés actifs	175'560	82'445
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-135'687	-7
Dissolution (+) / Constitution (-) provisions techniques	14'239	-600
Rémunération du capital épargne	-8'315	-12'211
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	8'532	4'312
Dissolution (+) / Constitution (-) fonds libres institutions de prévoyance	3'057	2'621
Produit des prestations d'assurance	115'511	32'373
Prestations d'assurance	115'244	30'871
Excédents d'assurances	267	1'502
Charges d'assurance	-8'927	-48'179
Primes d'assurance	-7'059	-9'470
Primes de risque	-6'625	-9'040
Primes de coûts	-434	-430
Apports uniques aux assurances	-1'475	-38'311
Cotisations au fonds de garantie	-393	-398
Résultat net de l'activité d'assurance	-6'310	-12'104
Résultat net des placements	32'918	14'055
Produit d'intérêt sur les comptes bancaires et les placements monétaires	7'994	13'595
Résultat net sur les obligations	99	14
Produit des titres	4'833	735
Résultat net des cours sur titres	23'165	834
Intérêts sur les prestations de libre passage	-447	-428
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	-170	-308
Intérêts sur le compte courant de l'employeur	-23	-33
Charges administratives des placements	-2'533	-354

en KCHF	2017	2016
Autres produits	3'846	4'390
Contributions aux frais administratifs	3'313	4'009
Produit des services fournis	194	231
Autres produits	339	150
Autres charges	-69	-175
Charges administratives	-3'873	-5'749
Administration en général	-3'053	-4'813
Marketing et publicité	-34	-66
Activité de courtage et d'intermédiaire	-666	-744
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-100	-102
Autorités de surveillance	-20	-24
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	26'512	417
Dissolution (+) / Constitution (-) réserve de fluctuation de valeurs	-24'736	660
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	1'776	1'077
Part institutions de prévoyance	1'776	1'077
Part fondation collective	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1_FONDEMENTS ET ORGANISATION

FORME JURIDIQUE ET BUT

REVOR Fondation collective est une fondation du droit privé. Conformément à son acte de fondation, elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution LPP pour les salariés et les employeurs des employeurs affiliés à la fondation,

avec leur siège ou centre en Suisse, ainsi que pour leurs proches et survivants, par l'octroi de prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. L'activité s'étend à tout le territoire suisse.

ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La fondation est enregistrée sous le numéro BE.0833 auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF). Elle verse les contributions exigées au fonds de garantie.

INDICATIONS CONCERNANT L'ACTE DE FONDATION ET LES RÉGLEMENTS

L'exécution de la prévoyance professionnelle et des placements est consignée dans les règlements et les avenants. Il s'agit des documents suivants:

Document	Date	En vigueur dès le	Remarques
Acte de fondation	07.09.16	31.10.16	Décidé par l'ABSPF le 31.10.2016
Règlement d'organisation et d'administration	17.03.17	01.01.17	Prise de connaissance ABSPF 16.03.2018
Règlement de prévoyance Prévoyance-Base	08.12.16	01.01.17	Prise de connaissance ABSPF 23.02.2017
Règlement de prévoyance «plans extraobligatoires»	08.12.16	01.01.17	Prise de connaissance ABSPF 23.02.2017
Règlement de placement pour institutions de prévoyance avec propre solution de titres	10.12.14	01.01.15	Prise de connaissance ABSPF 29.03.2016
Règlement de placement REVOR INVEST et COMPTE REVOR	07.12.17	01.01.17	Prise de connaissance ABSPF 16.03.2018
Règlement sur la liquidation partielle	03.12.09 18.03.15	01.06.09 01.01.15	Approuvé et décidé par l'OFAS le 19.01.2010 remis à l'ABSPF
Règlement sur les principes de comptabilisation et d'évaluation	07.09.16	01.01.16	Prise de connaissance ABSPF 16.11.2016

ORGANE PARITAIRE DE DIRECTION / HABILITATION À SIGNER

Membres du Conseil de fondation	Représentation	Mandat	Habilitation à signer
Emil Gafner ¹	Représentant empl. / président	2013 – 2017	Collective à deux
Carl von Heeren ^{***}	Représentant empl. / président	2017 – 2021	Collective à deux
Simon Graa [*]	Représentant empl.	2017 – 2021	Collective à deux
Jean-Claude Reymond ²	Représentant empl.	2017 – 2021	Collective à deux
Karin Grütter	Représentante sal.	2017 – 2021	Collective à deux
Cornelia Baumann	Représentante sal.	2017 – 2021	Collective à deux
Pia Wiese-Giger ^{**}	Représentant empl. / vice-président	2017 – 2021	Collective à deux

¹ Démission/sortie au 30.06.2017

² nouveau dès le 01.07.2017

Commission de placement: * Président, ** Vice-présidente, *** Membre

Gestion

Georg Dubach	Directeur
Sabino Di Mambro	Directeur suppl.

EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Abcon AG, Martin Schnider, 3006 Berne
Organe de révision	PwC, 3001 Berne
Mandats de gestion de fortune	Hypothekbank Lenzburg AG, Reto Huenerwadel, 5600 Lenzburg Clientis Zürcher Regionalbank AG, Lars Rigling, 8260 Wetzikon ZH
Experts externes en placement et Investment Controlling	PPCmetrics AG, Lukas Riesen, 8021 Zurich
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), 3000 Berne 14

EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Effectif fin 2017	Effectif fin 2016	Variation 2017
Employeurs affiliés	995	1'126	-131

2 MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	Effectif fin 2017	Effectif Fin 2016	Variation 2017
Assurés actifs	10'325	12'331	-2'006
dont arrivées	2'031	1'973	58
dont départs	-4'037	-3'414	-623
Plans de prévoyance	10'116	12'125	-2'009
Plans enveloppants (plans LPP et surobligatoire)	209	206	3
Plan extraobligatoires	2'465	2'470	-5
Bénéficiaires de rentes			
Dont rentes de vieillesse	1'548	1'475	73
Dont rentes d'invalidité	477	534	-57
Dont rentes de partenaire	270	269	1
Dont autres rentes	170	192	-22
Dont bénéficiaires de rentes fondation	482	1	481
Rentes d'invalidité	470	1	469
Rentes de partenaire	3	0	3
Autres rentes	9	0	9

3 TYPE DE RÉALISATION DU BUT

EXPLICATION DU PLAN DE PRÉVOYANCE (DES PLANS DE PRÉVOYANCE)

REVOR Fondation collective a pour but l'exécution de la prévoyance professionnelle sur la base des normes en vigueur en Suisse. En vertu du règlement d'organisation et d'administration, les tâches et responsabilités sont réparties entre la fondation d'une part et les institutions de prévoyance d'autre part.

Les commissions de prévoyance des institutions de prévoyance choisissent un plan d'assurance adéquat pour les personnes assurées. REVOR Fondation collective assure au moins les prestations requises par la loi. Une solution plus étendue peut être convenue avec la commission de prévoyance. Un contrat d'assurance collective existe avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, pour couvrir les risques de décès et d'invalidité.

FINANCEMENT, MÉTHODE DE FINANCEMENT

Les plans de prévoyance de REVOR Fondation collective reposent sur la primauté des cotisations. Les prestations pour l'assurance vieillesse dépendent de l'avoir épargné. En cas de décès et d'invalidité, les prestations applicables sont celles du plan de prévoyance de l'institution de prévoyance. Ces risques sont couverts par les contrats de réassurance ad hoc de REVOR Fondation collective. La moitié au moins des cotisations est versée par l'employeur.

Pour les affiliations dans le COMPTE REVOR, l'ensemble de la fortune est placé auprès d'une banque qui verse un taux d'intérêt au moins à hauteur du taux fixé par le Conseil fédéral pour les fonds LPP. Cela permet une rémunération adéquate des capitaux de prévoyance. Pour les affiliations dans REVOR INVEST, une structure de fortune stratégique avec des marges tactiques est définie. Le règlement de placement REVOR INVEST et COMPTE REVOR, valable à partir du 01.01.2017, s'applique aux deux produits.

Le placement individuel de la fortune en titres peut être décidé par les institutions de prévoyance dans le cadre des règlements du Conseil de fondation. En ce qui concerne les placements en titres, il convient de respecter pour chaque institution de prévoyance les dispositions de la prévoyance

professionnelle selon l'OPP 2. A cet égard, la responsabilité propre des institutions de prévoyance est prise en compte au moyen d'une convention de couverture intégrale avec l'employeur affilié, afin qu'il n'en résulte pas de financement croisé.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Pour 2017, aucune augmentation de rentes n'a été accordée.

4 PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, CONTINUITÉ

CONFORMATION CONCERNANT LA PRESENTATION DES COMPTES SELON SWISS GAAP RPC 26

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations et par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que par

d'autres dispositions. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la fondation en accord avec les principes de Swiss GAAP RPC 26.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Toutes les opérations sont saisies dans les livres selon le principe de la date de clôture et inscrites au bilan et évaluées sur la base des principes ci-après. Le bilan est en principe établi sur la base du principe brut. Les postes détaillés inscrits dans un poste du bilan sont en principe évalués séparément (évaluation individuelle).

Monnaies étrangères:

Cours à la date de clôture du bilan

Liquidités, créances et engagements:

Valeur nominale

Titres:

Valeur de cours y compris intérêts courus et l'éventuel revenu accumulé.

Comptes de régularisation:

Délimitation des éléments charges et produits dans le cadre de l'importance et de la continuité

MODIFICATION DES PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION, LA COMPTABILITÉ ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Pendant l'exercice, aucune modification n'a été effectuée.

Capital de prévoyance des assurés actifs:

Obligations financières nominales conformément aux capitaux d'épargne versés et rémunérés

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes:

Capital de couverture des bénéficiaires de rentes non réassurés selon l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Provisions techniques:

Selon les dispositions réglementaires et données de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Réserve de fluctuation de valeurs:

Selon les dispositions du règlement de placement

5_RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La couverture de risque correspond au plan de prévoyance choisi par les institutions de prévoyance. Les risques actuariels pour le décès et l'invalidité sont réassurés auprès de La Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Depuis le 01.01.2017, le risque actuariel de la vieillesse est assumé avec effet rétroactif au 01.01.2014 de manière autonome par REVOR Fondation collective. Les rentes de vieillesse en cours avant le 01.01.2014 restent assumées par les sociétés d'assurance.

ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES AVOIRS D'ÉPARGNE EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

en CHF	2017	2016
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	1'049'024'400	1'119'258'221
Bonifications de vieillesse provenant des cotisations	55'030'444	67'808'794
Distribution des fonds libres / réserve de cotisations de l'employ	1'261'450	1'123'736
Libération du paiement des cotisations d'épargne	2'823'343	2'872'029
Apports de libre passage / apports uniques et sommes de rachat	84'423'805	80'846'987
Paievements versements anticipés EPL / divorce	223'188	700'633
Prestations de libre passage en cas de sortie	-262'365'996	-178'520'421
Versements anticipés EPL / divorce	-3'115'641	-3'157'809
Départs à la retraite	-52'198'786	-49'205'453
Cas de décès	-1'641'387	-4'913'455
Correction technique	-16	-1
Rémunération du capital de prévoyance des assurés *	8'314'532	12'211'139
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	881'779'336	1'049'024'400

* Rémunération : 2017 à 1,00 % / 2016 à 1,25 %

MONTANT DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LPP

en CHF	2017	2016
Capital de prévoyance à la fin de l'année	602'430'221	708'920'509
Intérêt minimal LPP	1,00 %	1,25 %

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

en CHF	2017	2016
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au début de l'année	138'154	131'297
Apports provenant de retraites et réassurance	132'884'235	
Versements de rentes et indemnités en capital	-6'826'090	-16'716
Changements provenant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	-656'700	
Nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	10'285'666	23'573
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes à la fin de l'année	135'825'265	138'154

ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

en CHF	2017	2016
Fonds libres des institutions de prévoyance au début de la période	15'529'686	17'073'300
Modification résultant des entrées / sorties d'institutions de prévoyance	-2'041'914	-1'647'324
Distribution des fonds libres aux assurés	-1'015'002	-973'736
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)	1'775'563	1'077'446
Fonds libres des institutions de prévoyance à la fin de la période	14'248'333	15'529'686

RESULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31.12.2016

Le rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle a été établi par ABCON AG, Berne, pour les comptes annuels 2014. Ce rapport confirme que

- _ le bilan actuariel présente un excédent actuariel
- _ la fondation garantit de pouvoir répondre aux engagement actuariels
- _ les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales

La prochaine expertise actuarielle sera mandatée en 2018 et établie au 31.12.2017. Les calculs pour l'exercice 2017 se basent sur le bilan actuariel actuel au 31.12.2017 établi par l'expert en date du 17.04.2018.

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

en CHF	2017	2016
Capital de prévoyance des assurés actifs	881'779'336	1'049'024'400
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	135'825'265	138'154
Provisions techniques	17'918'200	32'157'570
Provision pour excédent de rente	5'551'000	5'895'000
Provision pour taux de conversion	5'140'000	6'282'000
Provision pour rémunération supplémentaire	1'580'000	0
Provision reprise rentiers	0	12'405'370
Provision compensation des contributions	5'647'200	7'575'200
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'035'522'801	1'081'320'124

EXPLICATIONS CONCERNANT LES PROVISIONS TECHNIQUES**Rückstellung Überschussrente**

Les rentes de vieillesse en cours sont composées d'une part garantie et d'une part excédentaire non garantie. Si le réassureur réduit ou supprime la part excédentaire, REVOR Fondation collective doit financer elle-même cette part supprimée. La provision pour rente excédentaire est constituée à cet effet.

Provision pour taux de conversion

REVOR Fondation collective assume elle-même le risque de longévité pour les rentes de vieillesse depuis le 01.01.2014. Pour les nouvelles rentes de vieillesse, le taux de conversion réglementaire techniquement correct est appliqué. Pour les assurés qui disposent principalement d'avoirs de vieillesse LPP, il peut en résulter cependant une perte en cas de départ à la retraite. La provision sert à couvrir ces pertes.

Provision pour rémunération supplémentaire

Le 15 mars 2018, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer le capital vieillesse dans REVOR INVEST à hauteur de un pour cent supplémentaire en raison du résultat annuel 2017 réjouissant. Une provision à charge de l'année 2017 est donc constituée dans ce but.

Provision pour compensation des contributions

REVOR Fondation collective doit prélever une contribution adéquate pour couvrir la prime de risque. Selon le règlement sur les principes de comptabilisation et d'évaluation, une provision est constituée avec l'excédent de contributions jusqu'à ce qu'elle puisse couvrir au total deux à quatre augmentations annuelles de la prime de risque de 20 %. La différence entre les charges nécessaires et les contributions est compensée par cette provision.

BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES PERTINENTES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels pour les provisions techniques ont été effectués à l'aide des bases techniques pour les caisses de pension LPP 2015 TG à un taux d'intérêt technique de 2,0 % (année précédente: 2,0 %).

Les calculs actuariels pour la réassurance des risques vieillesse (jusqu'à 31.12.2013), décès et invalidité se basent sur les bases techniques du réassureur.

DEGRÉ DE COUVERTURE EN VERTU DE L'ART. 44 OPP2

	2017	2016
Degré de couvreur	105,2 %	102,9 %
Dans les principaux groupes de produits, le degré de couverture se présente comme suit:		
REVOR INVEST	108,0 %	N/A
COMPTE REVOR	101,5 %	N/A

6_EXPLICATION DU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET DE SON RÉSULTAT NET**ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE REVOR INVEST**

L'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et directives applicables à la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement. Le Conseil de fondation a mis en place une commission de placement. Elle est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la stratégie de placement.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE COMPTE REVOR

Le Conseil de fondation fixe dans un règlement les conditions pour l'activité de placement des institutions de prévoyance avec une solution de compte.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC PROPRE SOLUTION DE TITRES

Le Conseil de fondation fixe, dans un règlement, les conditions du placement individuel de la fortune en titres des institutions de prévoyance. La fortune est généralement placée dans le cadre de mandats de gestion de fortune confiés à des banques ou, de manière indirecte, dans des fondations de placement qui répondent aux exigences de

l'OPP2. Sur la base de la capacité à prendre des risques des différentes institutions de prévoyance, la commission de prévoyance a le choix, pour l'asset-allocation, entre quatre modèles de portefeuilles avec une part d'actions stratégique entre 0 et 50 %.

APPLICATION DES EXTENSIONS (ART. 50, AL. 4 OPP2) AVEC PRÉSENTATION CONSÉQUENTE DU RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DES RISQUES (ART. 50, AL. 1-3 OPP2)

Pendant l'exercice, aucune extension selon l'art. 50, al. 4 OPP2 n'a été appliquée.

EXPLICATION CONCERNANT LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

L'art. 5.5 du règlement de placement régit les indemnisations et la restitution des avantages financiers aux institutions chargées de la gestion de la fortune de la fondation. Toutes les banques de dépôt ont remboursé les éventuelles rétrocessions à la fondation ou des attestations prouvent qu'aucune rétrocession n'a été encaissée.

Le Conseil de fondation a contrôlé et inscrit au procès-verbal les liens d'intérêt selon l'art. 48l OPP2 en attestant que ceux-ci pouvaient être considérés comme étant sans risque. Les banques chargées de la gestion de fortune ont confirmé qu'elles veillaient avec soin à éviter les conflits d'intérêt pour pouvoir garantir avoir respecté les dispositions en question.

OBJECTIF ET CALCUL DES RESERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

en CHF	Effectif fin 2017	Effectif fin 2016
Réserves de fluctuation de valeurs (RFV)		
RFV de l'institution de prévoyance avec propre solution de titres	2'489'774	3'041'571
RFV de la fondation collective pour REVOR INVEST	9'518'582	0
RFV de la fondation collective pour COMPTE REVOR	5'563'828	8'074'357
RFV de la fondation collective pour REVOR Fondation	22'114'106	4'581'796
Total RFV selon bilan	39'686'290	15'697'724
Objectifs		
RFV des institutions de prévoyance avec propre solution de titres:		
Objectif RFV en % des engagements	10 – 24 %	10 – 24 %
RFV comptabilisée	16,83 %	17,36 %
RFV de la fondation collective pour REVOR INVEST:		
Objectif RFV en % des engagements	17,40 %	0,00 %
RFV comptabilisée	5,80 %	0,00 %
RFV de la fondation collective pour COMPTE REVOR:		
Objectif RFV en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
RFV comptabilisée	0,70 %	0,70 %
RFV de la fondation collective pour REVOR Fondation:		
Objectif RFV en % des engagements	17,40 %	N/A
RFV comptabilisée	14,46 %	N/A

EXPLICATIONS CONCERNANT LES RFV DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC PROPRE SOLUTION DE TITRES

Stratégie	Nbre institutions Fin 2017	Effectif en CHF Fin 2017	Nbre institutions Fin 2016	Effectif en CHF Fin 2016
B1				
Objectif RFV 17 %	1	1'362'199	1	1'256'752
RFV comptabilisée		1'315'019		908'928
Alternatif (part actions / placements alternatif jusqu'à 14,99 %)				
Objectif RFV 10 %	0	0	1	375'946
RFV comptabilisée		0		237'739
Alternatif (part actions / placements alternatif de 15,0 % à 24,99 %)				
Objectif RFV 15 %	2	406'712	3	1'126'861
RFV comptabilisée		406'712		1'126'861
Alternatif (part actions / placements alternatif dès 25 %)				
Objectif RFV 20 %	1	813'926	1	768'043
RFV comptabilisée		768'043		768'043

PRÉSENTATION DE LA FORTUNE PAR CATÉGORIE DE PLACEMENTS

	Structure en % à fin 2017	Montant en CHF à fin 2017	Structure en % à fin 2016	Montant en CHF à fin 2016
Liquidités et placements sur le marché monétaire	70,8 %	794'832'607	96,2 %	1'111'326'581
Créances	0,1 %	1'630'729	0,1 %	708'741
Placements auprès de l'employeur	0,2 %	1'796'522	0,1 %	1'416'384
Titres				
Placements en obligations	5,9 %	66'172'949	0,9 %	10'147'000
Fondations de placements en obligations	4,7 %	52'256'708	0,5 %	5'277'045
Placements en actions	5,3 %	59'367'789	0,4 %	4'550'800
Fondations de placements en actions	8,8 %	98'234'219	1,2 %	13'529'549
Fondations de placements immobiliers	4,1 %	46'445'900	0,5 %	5'326'613
Placements alternatifs	0,0 %	160'917	0,0 %	411'259
Total titres	28,8 %	322'638'482	3,4 %	39'242'266
Compte de régularisation actifs	0,1 %	664'058	0,1 %	785'632
Total actifs	100,0 %	1'121'562'398	100,0 %	1'153'479'604
Placements en monnaies étrangères	5,4 %	60'126'682	5,0 %	6'016'224

Toutes les dispositions des directives de placement conformément à OPP2 sont respectées. En cas d'institutions de prévoyance avec propre solution de titres, une institution de prévoyance n'a pas respecté la stratégie de placement dans le domaine des obligations et des placements alternatifs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

en CHF	Etat en CHF fin 2017	Etat en CHF fin 2016
Valeur marchande des placements structurés à caractère dérivé	0	0

EXPLICATION DU RÉSULTAT NET DU PLACEMENT DE LA FORTUNE

	Rendement du Ø-capital * 2017	Ø-capital* 2017 en CHF	Rendement du Ø-capital * 2016	Ø-capital * 2016 en CHF
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1,02 %	783'416'534	1,18 %	1'147'695'766
Titres et participations	8,94 %	284'744'061	3,08 %	39'440'337
Total actifs	3,36 %	1'074'600'920	1,28 %	1'190'451'238

* Le capital moyen se calcule comme suit:

dès 2017 $\frac{\text{somme du capital à la fin du mois de janvier à décembre}}{12}$

dès 2016 $\frac{\text{capital année précédente} + \text{capital fin d'année}}{2}$

La nouvelle méthode de calcul dès 2017 s'applique en raison d'importantes réaffectations de liquidités de COMPTE REVOR aux placements titres REVOR Invest au 01.01. de chaque exercice (2017: env. 143 mio)..

EXPLICATIONS CONCERNANT LES FRAIS DE GESTION DE FORTUNE

en CHF	2017	2016
Placements transparents / taux de transparence en matière de frais		
Placements de fortune selon bilan	1'120'898'341	1'152'693'972
./ placements non transparents	0	0
Total placements transparents	1'120'898'341	1'152'693'972
Taux de transparence en matière de frais	100,00 %	100,00 %
Frais de gestion de fortune présentés		
Frais de gestion de fortune directs comptabilisés	1'422'709	205'263
Somme de tous les coûts pour les placements collectifs	1'110'733	148'395
Total des frais de gestion de fortune présentés	2'533'442	353'658
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,23 %	0,03 %

EXPLICATION DES PLACEMENTS AUPRES DE L'EMPLOYEUR ET DE LA RESERVE DE COTISATION DE L'EMPLOYEUR

en CHF	Montant à fin 2017	Montant à fin 2016
Compte courant cotisations des institutions de prévoyance	1'796'522	1'416'384
Total des placements auprès de l'employeur	1'796'522	1'416'384

en CHF	2017	2016
Réserve de cotisations de l'employeur en début d'année	24'440'958	28'444'473
Versements	1'659'008	3'641'559
Reprise d'institutions de prévoyance	386'800	8'237
Utilisations	-2'436'995	-3'682'301
Remise à d'autres fondations de prévoyance	-8'141'282	-4'279'558
Rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur *	169'777	308'548
Réserve de cotisations de l'employeur en fin d'année	16'078'266	24'440'958

* La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation dépend de la performance réalisée et s'élève au maximum au taux d'intérêt LPP.

EXERCICE DES DROITS SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES SELON L'ORAB

La Fondation exerce les droits sociaux dans les sociétés anonymes conformément aux directives des institutions de prévoyance concernées (2017: 1 institution).

Le comportement de vote est communiqué une fois par année aux commissions de prévoyance des institutions de prévoyance concernées dans un rapport de synthèse.

7_ EXPLICATION D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION**COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIFS**

en CHF	2017	2016
Composition du compte de régularisation actifs		
Prestations de sortie payées, non traitées sur le plan technique	36'514	341'238
Autres actifs transitoires	627'544	444'394
Total du compte de régularisation actifs	664'058	785'632
Composition du compte de régularisation passifs		
Prestations d'entrée payées, non traitées sur le plan technique	10'926'649	9'924'655
Libérations des cotisations d'épargne payées, non traitées au plan technique	525'019	599'410
Autres passifs transitoires	907'590	993'179
Total du compte de régularisation passifs	12'359'258	11'517'244

PARTICIPATION À L'EXCÉDENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Pendant l'année sous revue, La Mobilière nous a versé la participation légale à l'excédent (legal quote) pour l'année d'assurance 2016, à hauteur de CHF 267'288. Le montant a été entièrement affecté aux réserves techniques.

8_ PRESCRIPTIONS DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Les autorités de surveillance n'ont posé aucune condition.

9_ AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE**EXPLICATION CONCERNANT LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC DÉCOUVERTS**

Comme l'année précédente, aucune institution de prévoyance ne présente un découvert à fin 2017.

LIQUIDATIONS PARTIELLES

Au niveau des institutions de prévoyance, certaines présentent l'état de fait d'une liquidation partielle. Le traitement aura lieu en 2018. Le Conseil de fondation statuera sur les éventuelles liquidations partielles qui ne devront pas avoir lieu pour des motifs économiques.

Au niveau de la fondation collective, il n'y a pas d'état de fait de liquidation partielle.

10_ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU JOUR DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de REVOR fondation collective Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de REVOR fondation collective, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (page 6 à 23) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Andreas Aebersold
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Alexandra König-Schieppati

Berne, le 15 mai 2018

ORGANES

LE CONSEIL DE FONDATION

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS



Carl von Heeren

Président conseil de fondation
Directeur Ireca AG
5734 Reinach



Simon Graa

Membre conseil de fondation
Membre de la direction
SB Saanen Bank AG
3792 Saanen



Jean-Claude Reymond

Membre conseil de fondation
Direction
Chaletbau Matti Architektur AG
3780 Gstaad

REPRÉSENTANTES DES SALARIES



Cornelia Baumann

Membre conseil de fondation
Secrétaire communale/
gestionnaire des finances
3207 Wileroltigen



Karin Grütter

Membre conseil de fondation
Membre de la direction
Inter-Translations SA
3001 Berne



Pia Wiese-Giger

Vice-présidente conseil de
fondation
Agente fiduciaire
Häfliger Treuhand AG
5043 Holziken

REWOR FONDATION COLLECTIVE

GÉRANCE

Georg Dubach
Sabino Di Mambro

CADRES

Peter Oppliger
Edwald Stampfli
Roman Kahr

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers AG, Berne

EXPERT ACTUARIEL

ABCON AG, Berne, Martin Schnider

DOMICILE

REWOR Fondation collective
Gutenbergstrasse 48
3011 Berne
031 310 58 85
info@revor.swiss
www.revor.swiss

SIÈGE PRINCIPAL BERNE

REVOR Fondation Collective

Gutenbergstrasse 48

3011 Bern

031 310 58 85

info@revor.swiss

SIÈGE SURSEE

REVOR Fondation Collective

Centralstrasse 18

6210 Sursee

031 310 58 80

info@revor.swiss